

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 13 mai 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 34

L'an deux mille vingt quatre,
Le treize mai,
A neuf heures trente,
se sont réunis à Salle Bureau - Saint Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2024.

En exercice : 34
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Votants : 22

OBJET

Attribution de
l'accord-cadre
"Fourniture de
combustible bois
énergie plaquettes"

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Votes Pour : 22

Mandant : Bernard SOUTRENON - Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Vote Contre : 0

Mandant : Thierry GOUBY - Mandataire : Pierre SIMONE

Abstention : 0

Mandant : Martial FAUCHET - Mandataire : Pierre SIMONE

Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absents excusés :

M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier PICARD, Mme Annick FLACHER, M. Gérard BAROU, M. Vincent BONNICI, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien DESHAYES, M. Didier PONCET, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Séverine REYNAUD, M. Bernard SOUTRENON, M. Thierry GOUBY, M. Martial FAUCHET, M. Stéphane HEYRAUD.

Le secrétariat a été assuré par Pierre VERICEL.

DELIBERATION 2024_05_13_7B

DU BUREAU DU 13 MAI 2024

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE "FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE PLAQUETTES"

L'accord-cadre « Fourniture de combustible bois énergie plaquettes » est conclu pour 4 années.

Il concerne l'exécution des prestations suivantes :

Approvisionnement en plaquettes bois énergie des chaufferies de la Loire (42) pour le compte du SIEL-TE Loire

Les caractéristiques essentielles de cet accord-cadre sont les suivantes :

- 5 lots :
 - Lot n° 1 - Roanne : site Roanne Arsenal et Roanne Matel
 - Lot N° 2 - Pélussin : site Pélussin
 - Lot n° 3 - Marlhès Bas : site Marlhès bas
 - Lot n° 4 - Marlhès Haut : site Marlhès Haut
 - Lot N° 5 - Farnay - site Farnay
- Appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes sans minimum et avec maximum

Procédure mise en oeuvre :

L'échéancier de consultation est le suivant :

- avis d'appel public à la concurrence envoyé le 12/03/2024 au BOAMP, au JOUE et à l'ESSOR,
- date limite de remise des plis : 15 avril 2024 à 10h00,
- ouverture des plis : 15 avril 2024 à 14h00,
- commission d'appel d'offres : le 29 avril 2024 à 11h30.

Décision d'attribution des candidatures et des offres :

A la suite de l'enregistrement des offres, les membres de la commission ont confié une mission d'analyse financière et technique des offres aux services du SIEL-TE Loire.

Commission d'Appel d'Offres : séance du 29 avril 2024 à 11h30

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a statué le 29 avril 2024 sur l'attribution de l'accord-cadre « Fourniture de combustible bois énergie plaquettes » des lots 1 à 5 :

Lots	Objet	Attributaires
1	Lot n° 1 - ROANNE Chaufferie Roanne Matel et Roanne Arsenal	PASSION NATURE FOREZ (CHAMBEON)
2	Lot n° 2 - PELUSSIN Chaufferies Pélussin 1 et 2	SCIERIE GRENIER (MACLAS)
3	Lot n° 3 - MARLHES BAS	SUEZ RV BOIS (MAZEYRAT D'ALLIER_43)
4	Lot n° 4 - MARLHES HAUT	SUEZ RV BOIS (MAZEYRAT D'ALLIER_43)
5	Lot n° 5 - FARNAY	SCIERIE GRENIER (MACLAS)

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Valider l'attribution de l'accord-cadre,

Autoriser Mme La Présidente à signer ledit marché avec les soumissionnaires retenus et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette délibération et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif,

Autoriser Mme La Présidente à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution,

Autoriser Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 13 mai 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.